

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOUT 2007

COMPTE-RENDU

Séance du 30 août 2007

L'an deux mil sept, le trente août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SERVON-SUR-VILAINE, convoqué le 23 août, s'est réuni à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claude GATEL, Maire.

Etaient présents : GOUPIL François, PANNETIER Marie, PAQUET Alain, PIROT Marie-Odile, adjoints.

BAGOT Christophe, CABANES Brigitte, CHESNEAU Véronique, DAUVIER Jacques, GUAYS Christian, LOUAPRE Daniel, LOUAPRE Joseph, MILAN Martine.

Absents représentés : GIRARDET Vincent (pouvoir à BAGOT Christophe) ; BUDOR Bernard (pouvoir à PAQUET Alain).

Absents excusés : ECHELARD David, JAMAIN Luc.

Absents : JOLIVE Agnès, SERVAGENT Pierre-Michel.

Secrétaire de séance : MILAN Martine.

Approbation du compte-rendu du 28 juin 2007 :

Le compte-rendu n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité des votants. Monsieur GUAYS Christian, absent lors de ce conseil, ne participe pas au vote.

Madame le Maire demande de rajouter un à l'ordre du jour. Il s'agit du point «Décision Modificative Budget Le Douhet Morin»

L'assemblée approuve ce rajout à l'unanimité des votants (vote à main levée).

Ordre du jour :

Affaires communautaires, intercommunalité

- 1♦ Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
- 2♦ Présentation du rapport d'activité de la Communauté de Communes
- 3♦ Avis sur la figuration du nom du site Internet de la commune sur le site Internet du S. M. I. C. T. O. M.

Environnement, Urbanisme, Affaires foncières

- 4♦ Z. A. C. du Vallon : approbation de l'avant-projet
- 5♦ Z. A. C. du Vallon : approbation de l'avenant de la convention de mandat de pilotage et de coordination d'étude préalable

071-07 Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (sans délibération)

Le rapport d'activité a été mis à la disposition de chaque conseiller.

Le SMICTOM (Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères) du Sud Est de l'Ille-et-Vilaine assure la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés sur les 74 communes qui composent le syndicat (70 communes sur l'Ille-et-Vilaine et 4 en Mayenne – 109 191 habitants).

La population réside à 97 % en habitat individuel.

Le syndicat dispose :

- d'une décharge de classe 2 fermée et réhabilitée ;
- d'un centre de valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés (C. V. E. D.) ;
- d'un centre de tri ouvert le 15 février 2000 ;
- d'un réseau de 11 déchetteries mises à disposition.

Le syndicat assure pour les collectivités :

- La collecte sélective des déchets ménagers et le tri en trois flux (verre, journaux et emballages, ordures résiduelles) ;
- Le traitement et la valorisation ;
- L'exploitation des déchetteries ;
- La gestion des déchets verts ;
- Le ramassage des déchets professionnels ;
- La communication grand public écrite et orale ;
- La mise à disposition et maintenance des conteneurs pour collecte sélective.

Pendant l'année 2006 :

- 61 813 tonnes de déchets ont été traitées, soit : 566 kg par habitant pour une année (+ 3,8 %) ;
- Le coût total du service est de : 54,17 €/habitant.
Ce coût représente la collecte, le tri, le traitement des ordures ménagères, l'exploitation des déchetteries et l'administration générale.

Conformément à l'article L 52.11-39 du C. G. C. T., le S. M. I. C. T. O. M. présente le rapport annuel 2006 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, dont un exemplaire est à disposition en mairie.

072-07 Présentation du rapport d'activité de la Communauté de Communes (sans délibération)

Chaque conseiller étant en possession du rapport d'activité de la Communauté de Communes. Conformément à l'article L 52.11-39 du C. G. C. T., Madame la Présidente de la Communauté de Communes présente le rapport d'activité 2006.

073-07 Avis sur la figuration du nom du site Internet de la commune sur le site Internet du S. M. I. C. T. O. M.

Le S. M. I. C. T. O. M. va prochainement mettre en ligne son site Internet. Dans l'optique de créer des liens via Internet avec ses différents interlocuteurs et les usagers, le Syndicat demande l'autorisation de faire figurer le nom du site de la commune sur le site du S. M. I. C. T. O. M..

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et délibéré,

Décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- D'autoriser le S. M. I. C. T. O. M. à faire figurer le nom du site de la commune sur son propre site.

074-07 Z. A. C. du Vallon : approbation de l'avant-projet

Lors du Conseil du 28 juin 2007, l'assemblée a approuvé l'avant-projet de la Z. A. C. mais avait demandé que la Z. A. C. soit raccordée au gaz, que le plan d'éclairage soit revu et que la Z. A. C. soit câblée.

Après ces modifications, le chiffrage des travaux s'élève à : 2 828 669,50 € H. T. sans prendre en compte l'éclairage du «tour de ville».

Le tour de ville est estimé à :

- 70 000 € H. T. avec des mâts solaires distants de 25 mètres ;
- 49 950 € H. T. avec des mâts traditionnels distants de 25 mètres ;
- 75 450 € H. T. avec des mâts traditionnels distants de 12 mètres.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et délibéré,

Décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- De choisir pour l'éclairage du tour de ville :
 - Des mâts solaires distants de 25 mètres ;
- D'approuver l'avant-projet dont le chiffrage des travaux s'élève à : 2 898 669,50 € H. T. . en prenant en compte les modifications demandées par le Conseil Municipal le 28 juin 2007 et l'éclairage du tour de ville dont le choix est ci-dessus mentionné.

075-07 Z. A. C. du Vallon : approbation de l'avenant de la convention de mandat de pilotage et de coordination d'étude préalable

Le coût des études estimé à 50 000 € H. T. a été revu. En effet, il a été nécessaire de faire réaliser des études géotechniques, notamment pour la réalisation des bassins tampons mutualisés de la zone d'activité limitrophe.

Une augmentation de l'enveloppe des études est donc nécessaire pour un coût de : 3 218,70 € H. T. portant ainsi l'estimation globale des études à : 53 218,70 € H. T..

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et délibéré,

Décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- D'approuver l'avenant n° 2 ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document permettant l'application de cette décision.

076-07 Décision Modificative Budget Le Douhet Morin

Pour permettre de payer la prochaine échéance d'un des prêts du budget du Douhet Morin, il est nécessaire de voter la décision modificative suivante :

Dépenses fonctionnement

Article 605	:	- 1 500
Article 608	:	+ 1 500
Article 6611	:	+ 1 500

TOTAL = 1 500

Recettes fonctionnement

Article 796 : + 1 500

TOTAL = 1 500

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré,
Décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :
De voter la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

La séance du Conseil est levée à 21 heures 35.